

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un mars le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 18h30, sous la présidence de M. José LAGABARRE, Maire de PEUJARD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : José LAGABARRE, Célia JOLLIVET, Jean-Claude MICHEL, Sylvie SAGASTI, David GRENET, Serge MEYER, Joëlle JEAN, Anne-Laure MONNIER, Yorrick HOCHET, Marie-José MARTINON, Gilles de MONTALEMBERT, Marie-Carole PILLER, Fabrice DUNOGUES, Céline MOREAU

Procurations : Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE à Célia JOLLIVET
Jean-Luc NADAL à Céline MOREAU
Delphine BOUINOT à Marie-José MARTINON
Hélios YANEZ à Marie-Carole PILLER

Absente excusée : Nelly CHAMPUY

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour le poste de secrétaire de séance. Monsieur David GRENET se propose et est donc désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Monsieur le Maire informe qu'aucune observation n'a été formulée par les élus suite à la réception de ce document et propose de l'approuver.

Monsieur de Montalembert prend la parole et signale que sur le site de la commune, les PV apparaissent comme appartenant à Delphine Bouinot, ce qui signifie qu'elle en serait l'auteure. Monsieur le Maire précise que Madame Bouinot nous a avertis. Monsieur de Montalembert dit ne pas avoir été informé.

Madame Jollivet fait remarquer que ce problème concerne Mme Bouinot et non Monsieur de Montalembert.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques et Monsieur de Montalembert demande la mise aux voix.

Monsieur le Maire demande donc aux élus de lever la main pour ceux qui ne veulent pas la mise aux voix pour validation du PV. Tous lèvent la main sauf M. de Montalembert qui est contre.

FINANCES

Compte Financier Unique (CFU)(délib. 20250331-12)

Monsieur le Maire désigne Mme Jollivet comme présidente de séance durant la présentation et le vote du CFU.

Monsieur de Montalembert prend la parole et souligne que c'est bien de faire cela car il précise que les deux dernières années, cela n'avait pas été fait.

Monsieur le Maire l'invite à relire le procès-verbal de la réunion du vote du budget.
 Monsieur le Maire donne la parole à Mme Jollivet pour la présentation des comptes 2024.
 Madame Jollivet précise, en tant que Présidente de séance, que cela avait bien été fait l'an dernier et qu'on peut retrouver l'information dans le PV.
 S'ensuit un débat avec Monsieur de Montalembert qui soutient le contraire.
 Madame Jollivet propose un rendez-vous en mairie le lendemain pour vérifier. Monsieur de Montalembert ne sait pas s'il l'honorera.

Madame Jollivet reprend la présentation du CFU.

Le compte financier unique constitue le nouveau document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. Ce document doit simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes.

Madame Jollivet précise donc qu'aujourd'hui le vote ne portera ni sur le Compte Administratif ni sur le Compte de Gestion mais sur le Compte Financier Unique (CFU).
 Cela a déjà été vu lors de la réunion de préparation budgétaire.

Madame Jollivet présente le CFU comme suit en projection et explique :

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Exercice 2024

Section de fonctionnement

En Euros

Recettes année	1 794 748,08	
Dépenses année	1 661 011,85	
Résultat année	133 736,23	
Affectation du résultat au c/1068compte 1068		
Résultats antérieurs	781150.37	CA 2023
Excédent cumulé	914 886,60	
Déficit cumulé	0,00	

Section d'investissement

Recettes année	751 906,19	
Dépenses année	658 752,01	
Résultat année	93 154,18	
Résultat reporté	2782.54	CA 2023
Déficit	0,00	
Excédent	95 936,72	

A la fin de la présentation, Madame Jollivet demande s'il y a des questions et demande à Monsieur le Maire de quitter la salle durant le vote.

Madame Jollivet propose de passer au vote du CFU.

Approuvé à la majorité avec une voix contre (G. de Montalembert).

Madame Jollivet fait rappeler Monsieur le Maire qui regagne la salle.

Affectation du résultat (délib. 20250331-13)

Madame Jollivet explique qu'il s'agit d'affecter le résultat de l'année 2024 et présente le document en projection :

<i>MONTANTS EN EUROS</i>	
Pour mémoire	
Résultat de fonct. antérieur reporté	781 150.37
Résultat d'investissement antérieur reporté	2 782.54
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2024	
Résultat de l'exercice	93 154.18
Résultat antérieur	2 782.54
Solde d'exécution cumulé (001)	95 936.72
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	278 836.44
Recettes	228 748.40
Solde des restes à réaliser	-50 088.04
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	95 936.72
Rappel du solde des restes à réaliser	-50 088.04
Besoin de financement de l'investissement	45 848 .68
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	133 736.23
Résultat antérieur	781 150.37
Total à affecter	914 886.60

L'excédent de fonctionnement de 914 886,60 € pourrait être réattribué sur le fonctionnement 2025 car il est plus facile de basculer du fonctionnement à l'investissement que l'inverse. Afin de se laisser le maximum de possibilités, il est proposé de mettre la totalité de l'excédent dans la section fonctionnement.

Madame Jollivet demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Approuvé à l'unanimité.

Vote des taux (délib. 20250331-14)

Madame Jollivet explique qu'en application de l'article 1639 A du code général des impôts, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale doivent voter les taux de la fiscalité locale chaque année.

Ce vote doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Vu l'avis de notification 1259 COM transmis par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales,

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération les logements vacants de plus de deux ans.

Nous proposons de maintenir les taux de l'année dernière comme suit ;

Taxe sur l'habitation.....	10.88 %
Taxe sur le Foncier Bâti	38,97 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	55.88 %

Madame Jollivet demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Approuvé à l'unanimité

Vote du budget (délib. 20250331-15)

Madame Jollivet projette le document et en fait lecture.

Budget primitif 2025
COMMUNE PEUJARD

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes			
002	Déficit reporté	0,00	002	Excédent reporté	974 386,60
011	Charges à caractère général	620 200,00	013	Atténuation de charges	4 000,00
012	Charges de personnel	1 100 000,00	70	Produits des services	136 700,00
65	Autres ch de gestion courante	132 550,00	71	Production stockée	
66111	Intérêts	9 825,00	731	Fiscalité	679 660,00
6688	Autres charges financières	135,00	73	Impôts et taxes	148 748,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	74	Dotations et participations	586 802,00
681	Dotation aux provisions	300,00	75	Produits divers de gestion courante	130 000,00
	total opérations réelles	1 865 510,00			
023	Virement à la section d'investissement	745 286,60		total opérations réelles	1 685 910,00
042	transfert entre sections	0,00	042	transfert entre sections	10 000,00
668			722		
6811	amortissement immobilisations	0,00	777	amortissement subventions	
68	amortissement charges à répartir		78	reprise provisions budgétaires	
68	amortissement provisions budgétaires		79	transfert de charges	
043	opération d'ordre fonctionnement		043	opération d'ordre fonctionnement	
	total opérations d'ordre	745 286,60		total opérations d'ordre	10 000,00
	Total de la section	2 610 796,60		Total de la section	2 610 796,60

Le budget est équilibré

RECETTES

10222 FCTVA			80 000,00
10226 Taxe d'aménagement			30 000,00
13148 Participation communes Investissement Police Municipale			10 000,00
1322 Région Eglise			37 500,00
1323 Département			494 389,00
FDAEC	5 000	Estimatif	
Gymnase	447 473		
travaux groupe scolaire	1 916		
Eglise	30 000		
Maison des associations	10 000		
	494 389		
1341 Etat			658 410,00
DETR 2023 Gymnase	122 500		
DETR 2024 Eglise	107 498		
DETR 2025 Tx groupe scolaire	6 707		
DSIL 2025 tx groupe scolaire	6 707		
DSIL 2025 Gymnase	175 000		
1348			
Fonds vert 2023 gymnase	10 000		
Fonds vert 2024 pistes cyclables	130 000		
Direction Regionale aux Affaires Culturelles	100 000		
	658 410		
024 Vente terrain PLANA 3 et ZAC			60 000,00
TOTAL			1 370 299,00

Demandes en cours

Demandes acceptées

Budget primitif 2025

Section d'investissement

COMMUNE PEUJARD

Dépenses		Recettes	
Reprise des résultats			
Déficit cumulé D001	0,00	Excédent reporté R001	95 936,72
		1088 Affectation du résultat	
Restes à réaliser	278 836,44	Restes à réaliser	228 748,40
Sous total	278 836,44	Sous total	324 685,12

Nouvelles prévisions de l'exercice :

Prévisions opérations financières						
1641	remb capital emprunts bancaires	45 453,00	10222 FCTVA	80 000,00		
168758	remb capital autres dettes		10223	Taxe aménagement	30 000,00	
165	remb cautions loyers	5 075,00	165	encaissat cautions loyers		
261	Titres de Participation	0,00	1323	FDAEC	5 000,00	
			1611	Emprunt		
020	dépenses imprévues		024	cessions d'immobilisations	60 000,00	
45	opérations pour c/ tiers		45,,	opérations pour c/ tiers		
Prév. opérations d'équipement						
DETAIL EN ANNEXE						
101	Equipements Administratifs	15 000,00	1323	Gymnase	112	447 473,00
102	Achat immobiliers	20 000,00	1323	Eglise	118	30 000,00
103	Voirie Réseaux Urbanisme	150 000,00	1323	Ecole	116	1 916,00
104	Ateliers Municipaux	25 000,00	1323	Maison des asso	115	10 000,00
105	Sports Loisirs Culture	10 000,00	13461	DETR 2025 Ecole	116	6 707,00
106	Equipements Scolaire	15 000,00	13461	DSIL 2025 Ecole	116	6 707,00
107	Parc d'activités	0,00	13461	DSIL 2025 Gymnase	112	175 000,00
108	Aménagements Centre bourg	300 000,00	13461	DETR 2023 Gymnase	112	122 500,00
109	Cimetière	15 000,00	1348	DETR 2024 Eglise	118	107 496,00
110	Non affecté	27 406,28	1328	Fond Vert 2024 Pistes	112	130 000,00
111	Restaurant Scolaire	1 500,00	1322	Region 2025 Eglise	118	37 500,00
112	Gymnase	1 200 000,00	1321	drac 2025 eglise	118	100 000,00
113	Mairie	3 000,00	1328	Fond vert 2023 gym	112	10 000,00
114	CAC	3 000,00	13148	INV PM	110	10 000,00
115	Bâtiments associations	3 000,00				
116	Ecole	23 000,00				
117	Bibliothèque	10 000,00				
118	Eglise	250 000,00				
119	Maison du Temps Libre	30 000,00				
120	Poste	0,00				
TOTAL PREVISION EQUIPEMENTS		2 100 806,28				
total dépenses réelles		2 151 434,28	total recettes réelles		1 370 299,00	
040	transfert entre sections	10 000,00	040	transfert entre sections	0,00	
1391	amortissement subventions	0,00	28	amortissement immobilisations		
15	reprise provisions budgétaires		15	provisions budgétaires		
481	transfert de charges		481	amort. charges à répartir		
041	opérations patrimoniales	291 662,00	041	opérations patrimoniales	291 662,00	
total opérations d'ordre		301 662,00	total opérations d'ordre		291 662,00	
			total recettes section invest.		1 986 646,12	
			021	Virement de la section de fonctionnement	745 286,60	
total dépenses Investissement		2 731 932,72	total recettes Investissement		2 731 932,72	

INVESTISSEMENT 2025

DEPENSES Prevues par Opérations		
101 Equipements Administratifs		15 000,00
2183 matériel informatique		
102 Achats immobiliers		20 000,00
202 Avancement plu	10000	
103 Voirie Réseaux Urbanisme		150 000,00
2151 Voirie Réseaux Urbanisme	3000	
2151 carrefour des segues	17000	
2158 panneaux adressage	20000	
104 Ateliers municipaux		25 000,00
2158 materiel divers	5 000,00	
2157 Remplacement pompes à injections tracteurs	20 000,00	
105 Sports et Loisirs		10 000,00
2128 Tables pingpong	3000	
21538 poubelles	2000	
106 Equipements Scolaires		15 000,00
2183 Materiel informatique	12 000,00	
107 Parc d'activités		0,00
2151		
108 Aménagement centre bourg		300 000,00
212 Gazon pumtrack	5 000	
2152 pistes cyclables tranche 1	380 000	
2158 Extension videoprotection	8 800	
109 Cimetière		15 000,00
203 Etude procédure	3000	
2111 Acquisition de terrain	12 000	
110 Opérations non affectées		27 406,28
111 Restaurant Scolaire		1 500,00
112 Gymnase		1 200 000,00
231 travaux		
203 MOE		
113 Mairie		3 000,00
114 Centre d'Animation Commercial		3 000,00
115 Bâtiments Associations		3 000,00
116 Ecole		23 000,00
213 Refection sol et peinture Classes M		
213 motorisation volants, chauffage		
117 Bibliothèque		10 000,00
213 stores	2000	
2131 local rangement enduit et elec	8000	
118 Eglise		250 000,00
231 1ère tranche tx	370000	
203 MOE		
119 Maison du Temps Libre		30 000,00
2131 Changement rideaux / bandeaux extérieurs	28 000,00	
2128 Frigo congélateur	1500	
120 Poste		0,00
TOTAL		2 100 906,28

Approuvé à l'unanimité avec une abstention (G. de Montalembert)

Personnel communal

Augmentation de la rémunération du contrat Parcours Emploi Compétences (Droit privé) (délib. 20250331-16)

Suite à la délibération n°05 du 13/02/2025, permettant le recrutement d'un contrat PEC, et la mise en place du montant de la rémunération,

Il est proposé d'augmenter la rémunération du contrat PEC, afin de valoriser le travail de l'agent polyvalent des espaces vert à temps complet à hauteur du SMIC horaire + 8,5 % à compter du 1^{er} avril 2025.

Madame Jollivet précise qu'il n'est pas possible de donner les mêmes indemnités au contrat aidé qu'aux autres contrats d'où cette proposition qui permettra d'uniformiser les salaires entre agents qui accomplissent les mêmes tâches.

Cette augmentation représente environ 130 € mensuels.

Madame Jollivet demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Approuvé à l'unanimité

Urbanisme

Vente parcelle communale (délib. 20250331-17)

Madame Jollivet prend la parole et explique que les parcelles cadastrées ZD 723 (contenance 734 m²) et ZD 724 (contenance 301 m²) d'une superficie totale de 1035 m² et situées ZA Georges Brassens, ont trouvé preneur.

En effet, ces parcelles avaient fait l'objet d'un projet d'acquisition pour une salle de danse porté par Mme CHABANNIER. Ce projet n'ayant pas abouti, les parcelles ont été remises en vente. M. David BONNIN se porte acquéreur dans le but d'y implanter des box de stockage pour faire de la location.

L'estimation du service des Domaines a déjà été faite.

Le tarif reste identique à celui qui a été proposé à Madame CHABANNIER, en lien avec l'avis des Domaines à savoir 38,50 € HT/m² non aménagé incluant la marge possible des 10 %. Le total s'élève donc à 39 847,50 € HT.

Les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité avec une abstention (M. de Montalembert)

Achat parcelle PAILLÉ (délib. 20250331-18)

Madame Jollivet poursuit et situe la parcelle au lieu-dit « Le Maréchal » et précise qu'une délibération avait déjà été prise mais qu'une erreur s'était glissée. En effet, la parcelle ne fait pas 250 m² mais 614 m².

Le prix de vente au m² reste le même soit 1,50 €, ce qui fait un total de 921 €.

Madame Martinon demande le devenir de cette parcelle.

Monsieur le Maire précise que la parcelle se situe près des terrains de tennis et que la commune possède déjà un terrain à cet endroit-là sur lequel sont stockés du matériel, des gravats... Le Riou Long traverse à proximité et le manque de place empêche son entretien. Avec l'achat de cette parcelle et celle d'à côté, pour laquelle la commune a délibéré antérieurement, l'entretien du cours d'eau se fera aisément et le secteur sera propre.

Madame Jollivet demande s'il y a d'autres questions et propose de passer au vote.

Approuvé à l'unanimité.

Renonciation à un droit de puisage (délib. 20250331-19)

Monsieur le Maire explique que suite à un acte de succession privée, le notaire en charge du dossier, s'est rendu compte que la commune a acquis lors de l'achat de la parcelle ZI 432 à Bracaud un droit de puisage pour un puits se situant sur les parcelles appartenant à la famille ORDONNEAU.

Le notaire nous demande donc de renoncer à ce droit que la commune n'utilise pas et n'utilisera jamais.

Il convient donc de délibérer sur la renonciation à ce droit de puisage.

Suite à la demande de certains élus, Monsieur le Maire explique que le puits se trouve au Limousin sur la propriété Ordonneau après le portail.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions et propose de passer au vote.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des questions et précise qu'il souhaite les informer concernant le contrôle obligatoire des assainissements collectifs qui va être mis en place à partir du 1^{er} juillet 2025 lors de chaque vente immobilière, par le SIAEPA.

Madame Martinon demande si les eaux pluviales sont contrôlées aussi. Monsieur le Maire précise que les EP sont sous la responsabilité du Maire.

Madame Jollivet précise qu'il n'y a pas d'obligation encore concernant les EP.

Madame Martinon précise qu'il y a des EP qui sont branchées sur l'assainissement.

Monsieur Meyer souligne que la Sogedo est actuellement en train de travailler sur ce problème.

Monsieur Dunoguès demande si dans le diagnostic énergétique l'assainissement collectif n'était pas contrôlé. Seul l'assainissement individuel l'était, aujourd'hui le collectif le sera aussi.

Monsieur Dunoguès demande si ce contrôle sera intégré au diagnostic ou si ce sera un organisme à part.

Madame Jollivet souligne que le SIAEPA se chargera de ce contrôle et Monsieur Grenet rajoute que ce sera aux frais du vendeur.

Madame Jollivet précise que ce contrôle existe déjà sur les communes qui l'ont voté. A partir du 1^{er} juillet 2025, ça devient obligatoire pour tout le monde.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

José LAGABARRE

David GRENET

DÉLIBÉRATIONS PRISES
LORS DE CE CONSEIL MUNICIPAL

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>	Approuvée	Refusée
20250331-12	Vote CFU	X	
20250331-13	Affectation du résultat	X	
20250331-14	Vote des taux	X	
20250331-15	Vote du budget	X	
20250331-16	Avenant contrat PEC	X	
20250331-17	Vente parcelle communale – M. Bonnin	X	
20250331-18	Achat parcelle PAILLÉ	X	
20250331-19	Renonciation droit de puisage	X	

